

Ruisseau de Poggiolo à aménager

Zone d'étude

Commune de Santa Maria di Lota

Recalibrage du ruisseau de Poggiolo et consolidation des berges

**Plan de situation - Orthophotos**

Echelle : 1 / 20 000

Etabli / vérifié par : VRE

Date : Novembre 2019

CCoZ0201945



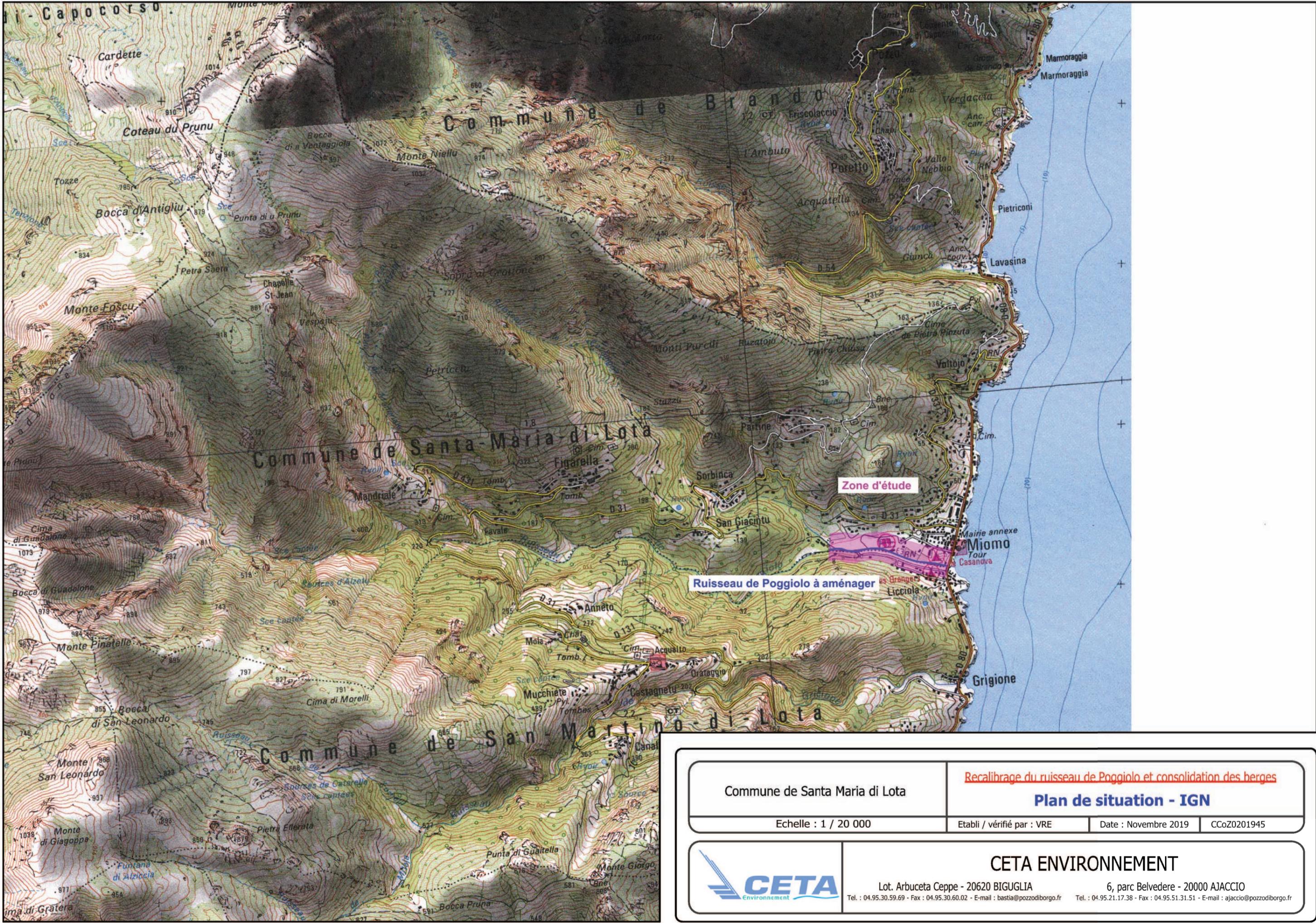
**CETA ENVIRONNEMENT**

Lot. Arbuceta Ceppè - 20620 BIGUGLIA

6, parc Belvedere - 20000 AJACCIO

Tel. : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02 - E-mail : [bastia@pozzodiborgo.fr](mailto:bastia@pozzodiborgo.fr)

Tel. : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51 - E-mail : [ajaccio@pozzodiborgo.fr](mailto:ajaccio@pozzodiborgo.fr)



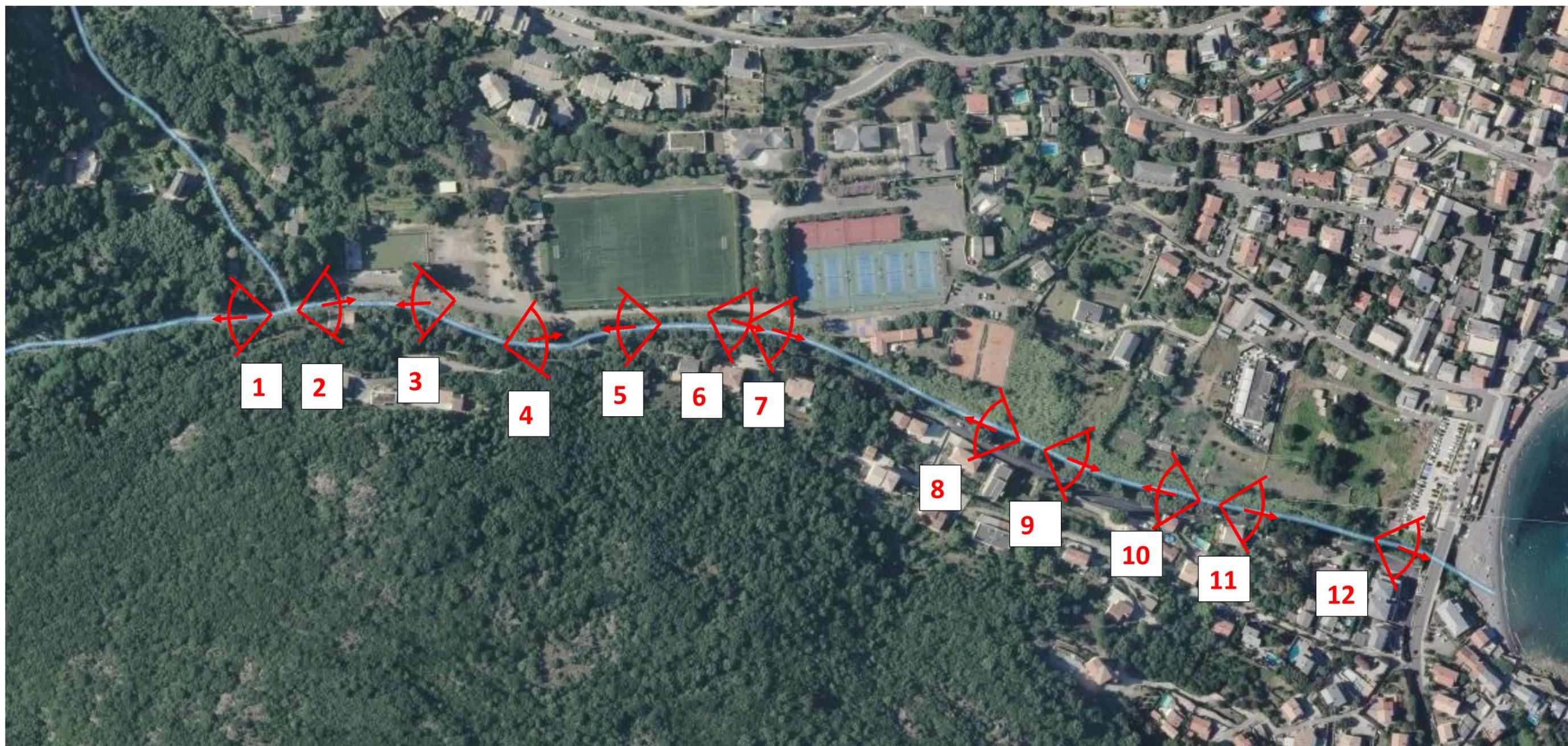
Commune de Santa Maria di Lota		<a href="#">Recalibrage du ruisseau de Poggiolo et consolidation des berges</a>	
		<b>Plan de situation - IGN</b>	
Echelle : 1 / 20 000		Etabli / vérifié par : VRE	Date : Novembre 2019
		CCoZ0201945	

	<b>CETA ENVIRONNEMENT</b>	
	Lot. Arbusceta Cepe - 20620 BIGUGLIA Tel. : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02 - E-mail : bastia@pozzodiborgo.fr	6, parc Belvedere - 20000 AJACCIO Tel. : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51 - E-mail : ajaccio@pozzodiborgo.fr

ANNEXES

ANNEXE 3

VUES DU SITE DE L'OPERATION



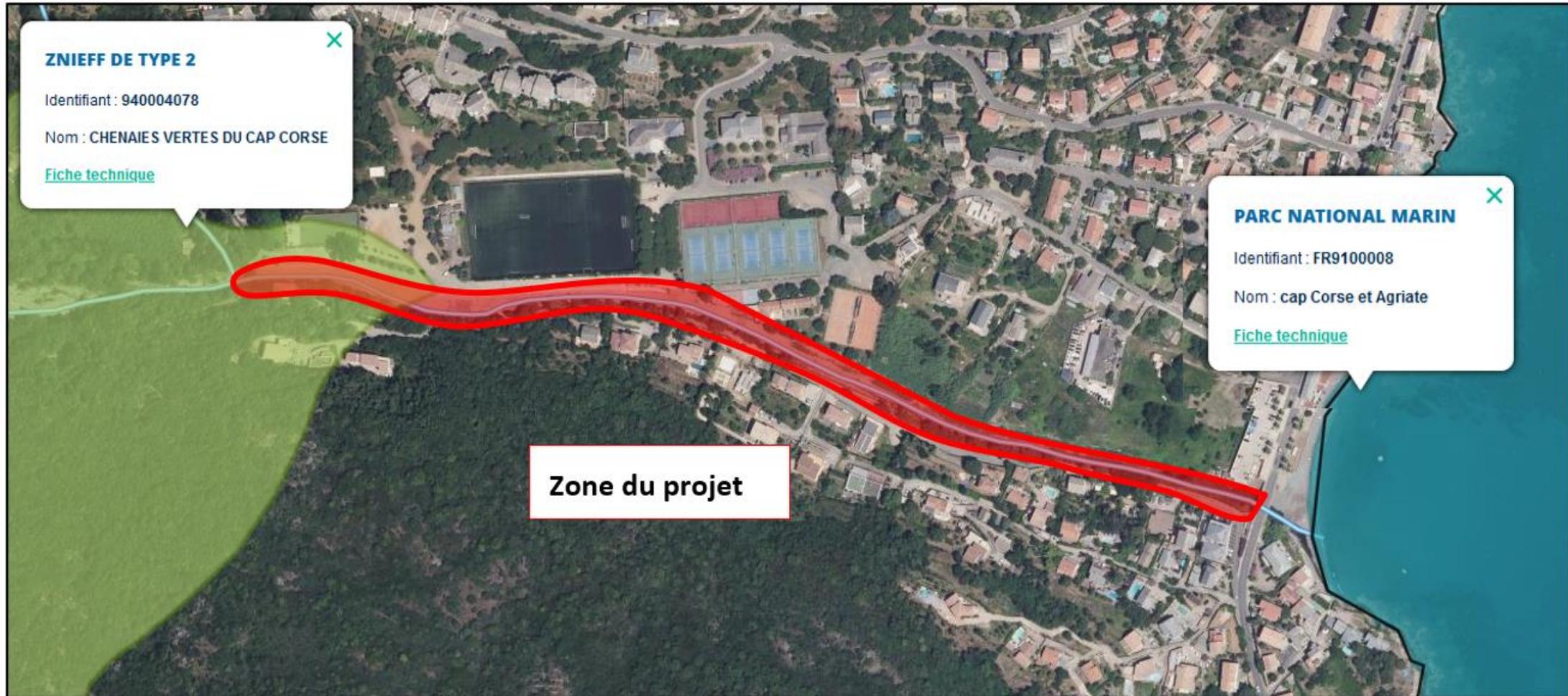






## ANNEXE 4 :

### ZONES NATURELLES REMARQUABLES A PROXIMITE DU PROJET



## ANNEXE 5 :

### VUES DU SITE DE L'OPERATION AVANT ET APRES TRAVAUX DES PHASES 1 et 2

(Photographies d'avant 2016, d'octobre 2016, 2019 et 2020)

#### Vues de la zone de travaux de la Phase 1, avant – pendant et après la crue de 2016



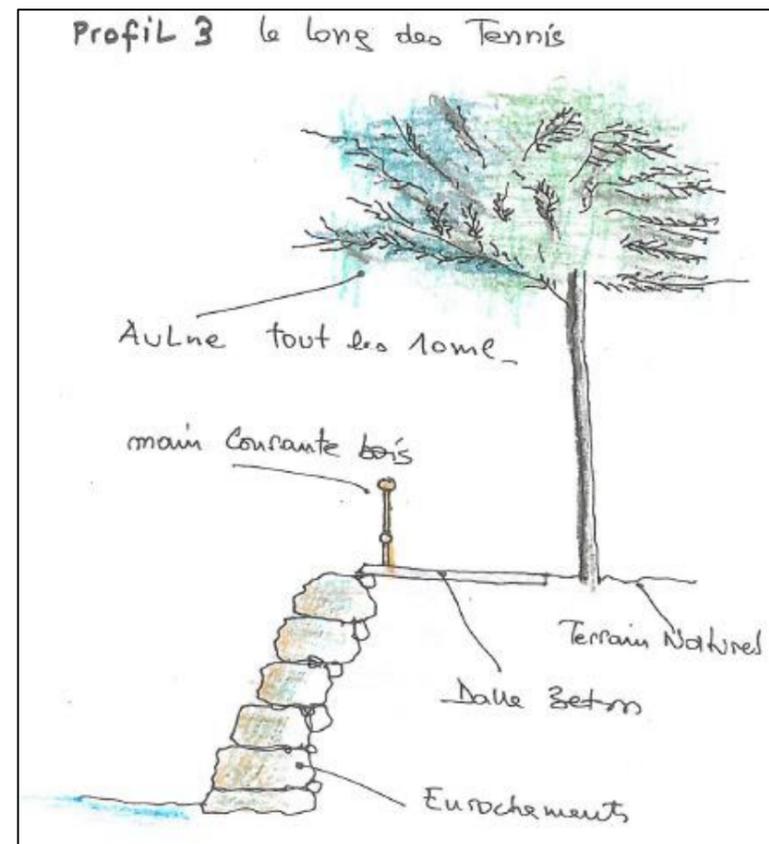
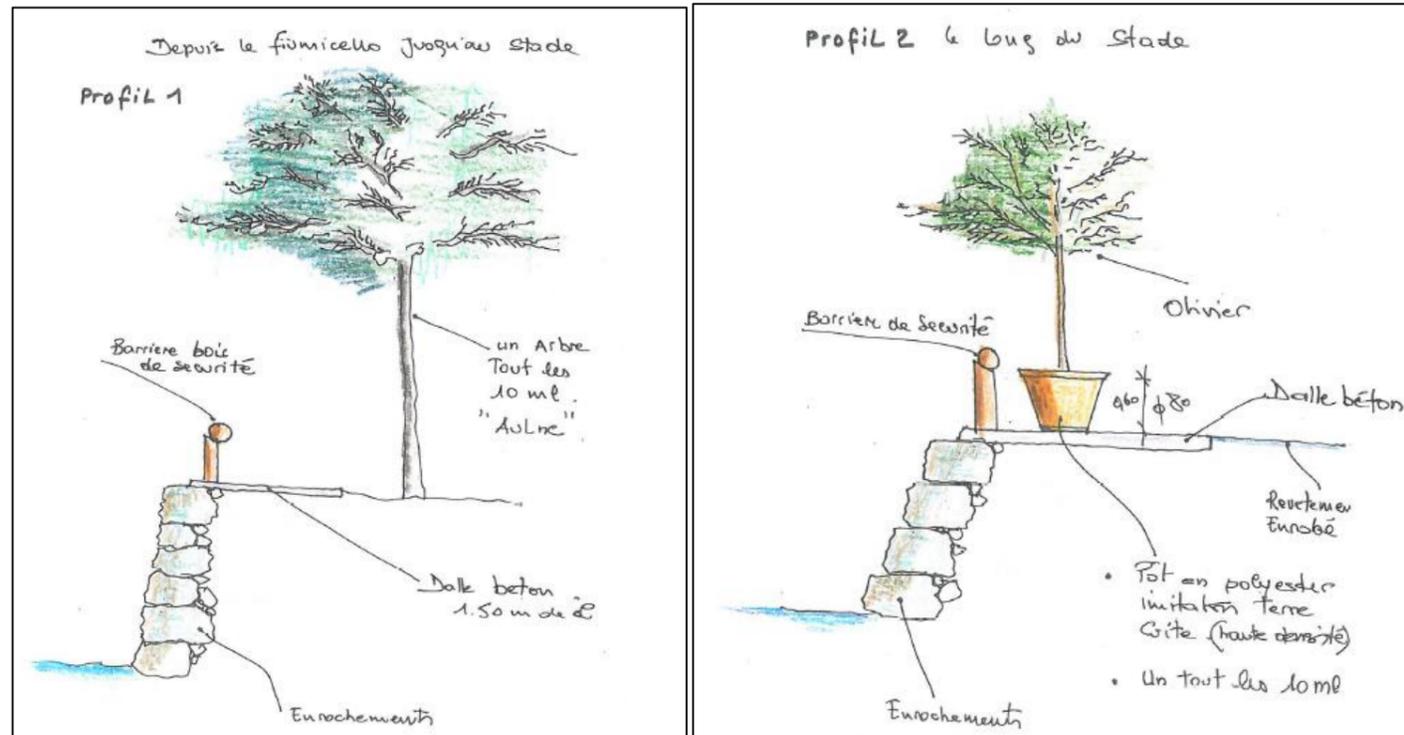
Vues de la zone de travaux phase 2 - pendant et après la crue de 2016 et après travaux



## ANNEXE 6 :

### CROQUIS DES AMENAGEMENTS PROJETES DANS LE CADRE DE LA PHASE 3 DES TRAVAUX

#### Aménagements paysagers projetés au niveau des secteurs de travaux 1 et 2

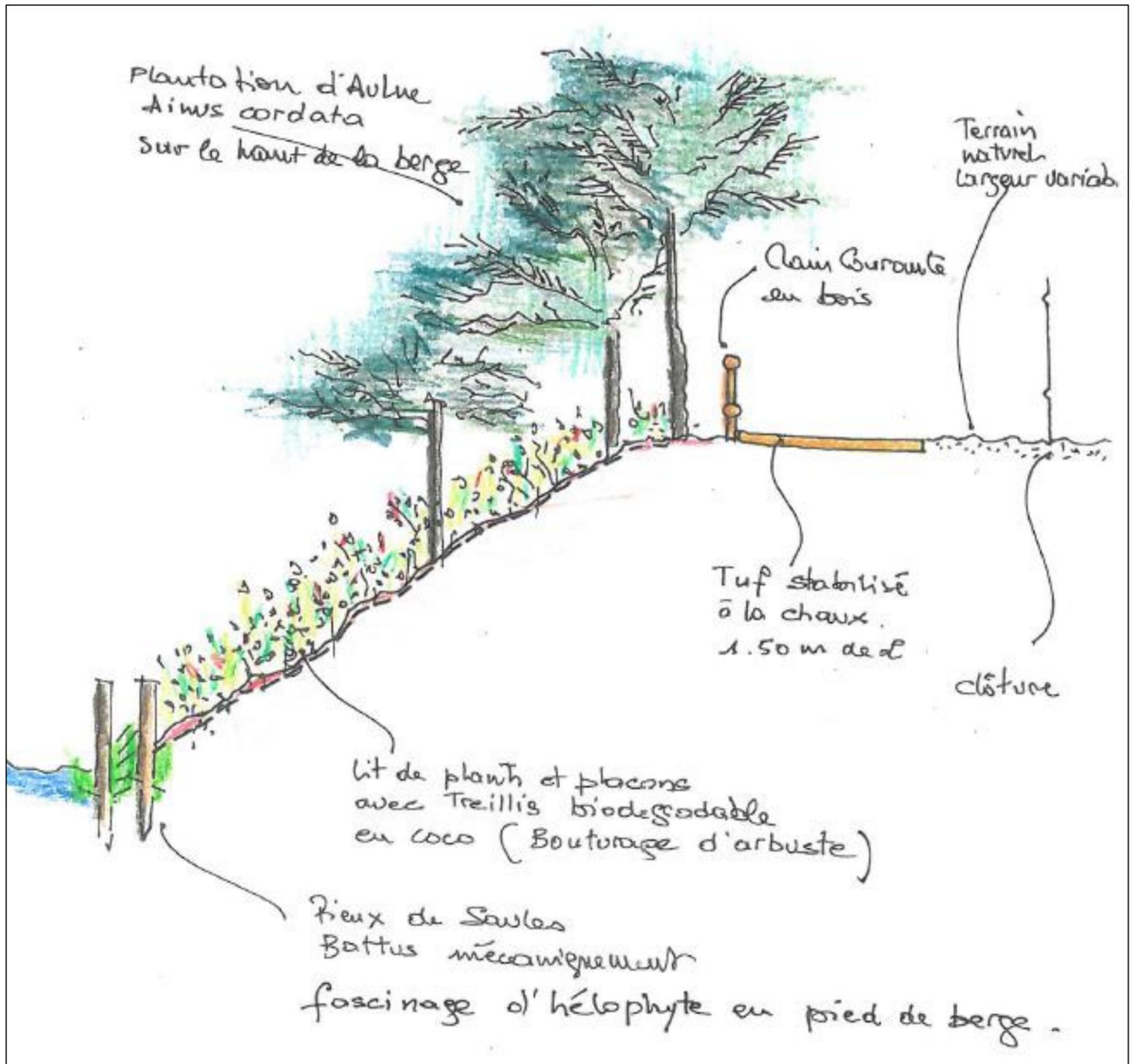


## Aménagements hydrauliques et paysagers projetés au niveau de la dernière zone de travaux

La dernière partie de la berge gauche du ruisseau de Poggiolo pourrait être aménagée de la façon suivante :

- Fascinage d'hélophyte en pied de berge (Iris, jonc, Carex, Aulne Blanc, saule...),
- Lit de plants et plançons avec treillis biodégradable en coco (bouturage d'arbustes et d'arbres : *Alnus cordata*, saule, églantier, noisetier...),
- Plantation d'Aulnes, chênes verts... – sur le haut de berge.

Nous préconisons d'implanter les aulnes, les saules et les frênes préférentiellement en pied de berge espacés de 5 mètres les uns des autres et de disposer entre les espèces hélophytes présentes en Corse (*Carex pendula* – *Carex pseudocyperus* - *Iris pseudacorus* – *Lysimachia vulgaris* – *Veronica anagalloides*).



## ANNEXE 7 :

# MESURES PREVENTIVES MISES EN ŒUVRE LORS DES TRAVAUX DE LA PHASE 2

### Prescriptions techniques applicables aux travaux d'aménagement de la rive gauche du Poggiolo

#### 1. Préambule

Les travaux d'aménagements de la rive gauche du Poggiolo comprennent deux types d'incidences potentielles.

- Dérangement de la faune.
- Rejets potentiels par lessivage du chantier en période de pluies (l'érosion liée aux défrichements et aux terrassements qui provoquent un apport important de MES).
- Déversement d'hydrocarbures et déchets de chantier.

#### 2. Mesures

##### **Préparation de chantier afin de prévenir les pollutions accidentelles :**

- Les engins et autres véhicules seront stationnés en dehors de la **zone à fort risque d'inondations**.  
Nous suggérons d'utiliser l'amont de la parcelle G-2858.
- Les engins intervenants sur le chantier sont préalablement révisés et en bon état d'entretien afin d'éviter tout risque de pollution par des défaillances du système hydraulique, des fuites d'huiles ou d'hydrocarbures.
- Le ravitaillement des engins de chantier est réalisé sur **une aire étanche** aménagée à cet effet.
- Toute opération d'entretien des engins de chantier et des véhicules est interdite sur le site.
- Le stockage des carburants et autres produits toxiques se fera hors de la zone du chantier sur une aire étanche afin de prévenir toute fuite dans le cours d'eau.
- Les éventuels réservoirs d'hydrocarbures et de tout autre produit, susceptibles de provoquer une pollution des eaux ou du sol, présents sur le site pour la durée des travaux devront être placés sur des bacs de rétention spécialement aménagés.
- Avant le démarrage des travaux, **les pistes de chantier seront établies et signalisées** cela permettra de réduire les zones de tassement par les engins de chantier.
- **La circulation des engins dans le lit mineur du ruisseau de Poggiolo sera limitée au strict minimum, l'entreprise réalisera les travaux depuis la zone de travaux à sec.**

**Afin d'éviter les pollutions de la mise en œuvre du chantier (laitance de ciment, départ de matières en suspension) et lors du nettoyage sur site, nous préconisons la mise en place des mesures suivantes :**

- Les travaux sur la berge en rive gauche seront **réalisés à sec, en demi-largeur** du ruisseau de Poggiolo, grâce à la mise en place d'un batardeau constitué d'un merlon en big bag remplis avec les matériaux alluvionnaires du site, Cela permettra d'isoler la zone de travaux, de la zone eau.
- Les travaux de défrichements et de terrassement seront **réalisés par temps sec**, les travaux seront interrompus en cas de pluie.
- Lors des terrassements pour la mise en place des fondations des enrochements bétonnés de la berge, il est probable qu'il y ait des venues d'eau. Nous préconisons la mise en place d'une ou plusieurs pompes de chantier submersibles dans les fouilles.  
Le refoulement de ces eaux chargées en MES sera effectué vers une zone de **décantation - filtration en aval de la zone à sec**.  
Un batardeau intermédiaire sera mis en place ainsi qu'un barrage filtrant en de bottes de pailles.
- Un **second barrage filtrant** sera mis en place, en sécurité en aval de la zone du chantier.  
Il sera positionné perpendiculairement au cours d'eau.  
Si besoin, les filtres qui seront mis en œuvre seront renouvelés (remplacement des bottes de pailles).

**Les travaux prévoient la mise en œuvre de ciment.**

**Toutes les mesures seront prises pour éviter tout écoulement lors de la phase de travaux. Pour cela, une attention particulière est de rigueur lors du coulage du béton ainsi que lors des activités de nettoyage du matériel ayant servi à la fabrication. En aucun cas, les eaux issues du lavage de ces matériels ne seront rejetées dans le ruisseau.**

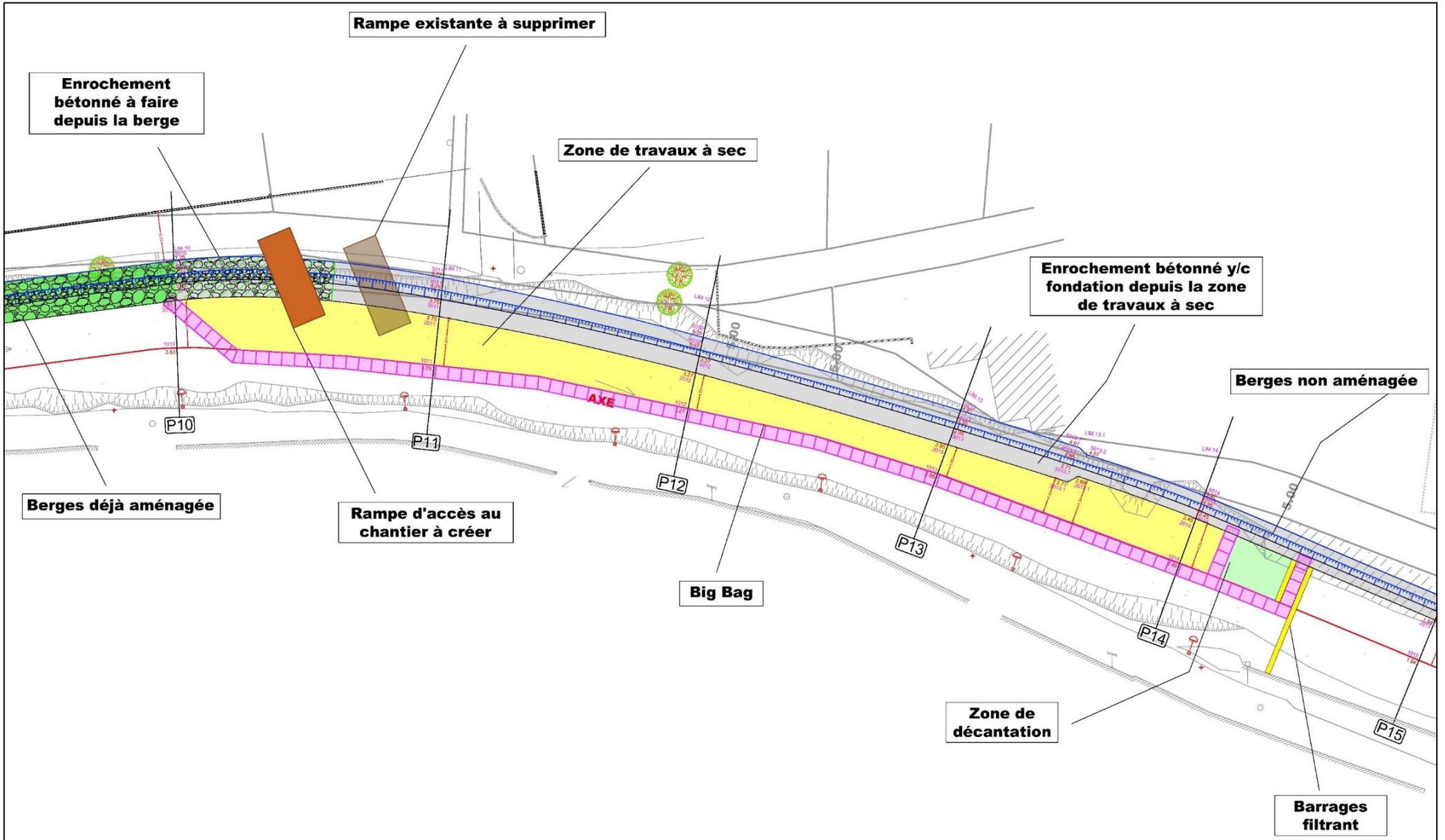
### **3. Remise en état du site après travaux**

Sitôt après l'achèvement des travaux, l'entreprise en charge du chantier **enlèvera tous les décombres**, terres, dépôt de matériaux qui pourrait subsister.

Les déblais seront **évacués vers un site approprié**.

Tous les **dispositifs de chantier seront retirés de la zone** : filtres, batardeaux, dispositifs de décantation, rampes d'accès au lit mineur.

Avant de retirer les batardeaux, **les sédiments et les déchets accumulés dans les secteurs isolés seront enlevés** notamment au niveau du bassin de décantation.



Rampe existante à supprimer

Enrochement bétonné à faire depuis la berge

Zone de travaux à sec

Enrochement bétonné y/c fondation depuis la zone de travaux à sec

Berges non aménagée

Berges déjà aménagée

Rampe d'accès au chantier à créer

Big Bag

Zone de décantation

Barrages filtrant

## ANNEXE 8 :

### MESURES PREVENTIVES PREVUES PAR LE PETITIONNAIRE POUR EVITER LES EFFETS NEGATIFS LORS DES TRAVAUX DE LA PHASE 3

- Préparation de chantier afin de prévenir les pollutions accidentelles :
  - Les engins et autres véhicules seront **stationnés en dehors de la zone à fort risque inondation**, nous suggérons d'utiliser l'amont de la parcelle G – 2858 ;
  - Les engins intervenant sur le chantier seront préalablement révisés et en bon état d'entretien afin d'éviter tout risque de pollution par des défaillances du système hydraulique, des fuites d'huile ou d'hydrocarbures ;
  - Le ravitaillement des engins de chantier est réalisé sur **une aire étanche** aménagée à cet effet ;
  - Toute **opération d'entretien des engins de chantier et des véhicules est interdite** sur le site ;
  - Le stockage des carburants et autres produits toxiques se fera hors de la zone du chantier sur une aire étanche afin de prévenir toute fuite dans le cours d'eau ;
  - Les éventuels réservoirs d'hydrocarbures et de tout autre produit, susceptibles de provoquer une pollution des eaux ou du sol, présents sur le site pour la durée des travaux devront être placés sur des bacs de rétention spécialement aménagés ;
  - Avant le démarrage des travaux, **les pistes de chantier seront établies et signalisées** cela permettra de réduire les zones de tassement par les engins de chantier ;
  - **La circulation des engins dans le lit mineur du ruisseau de Poggiolo sera limitée au strict minimum, l'entreprise réalisera les travaux au maximum soit manuellement, soit depuis la berge.**
- Afin d'éviter les pollutions lors de la mise en œuvre du chantier (départ de matières en suspension) et lors du nettoyage du site, nous préconisons la mise en place des mesures suivantes :
  - Les travaux sur la berge en rive gauche seront **réalisés à sec, en demi-largeur** du ruisseau de Poggiolo, grâce à la mise en place d'un batardeau constitué soit de palplanches, soit d'un merlon en big bag de sable ou graviers roulés => cela permettra d'isoler la zone de travaux de la zone en eau ;
  - La partie aval étant toujours en eau, il se peut que cette zone soit sujette aux remontées de napes. Nous préconisons la mise en place d'une ou plusieurs pompe(s) de chantier submersible(s). Le refoulement de ces eaux chargées en MES sera effectué vers **une zone de décantation - filtration en aval de la zone de travaux à sec**. Un batardeau intermédiaire sera mis en place et un barrage filtrant sera installé en aval de la zone de travaux à sec. Ce barrage filtrant pourra, par exemple, être constitué de blocs de pouzzolane en gabion, ou de bottes de pailles, ou toute autres techniques de filtration ;
  - Les travaux de défrichage et de terrassement seront **réalisés par temps sec**, les travaux seront interrompus en cas de pluie ;
  - Lors des terrassements pour l'élargissement du ruisseau, les terres déblayées contenant des essences d'espèces végétales invasives seront évacuée en site spécialisé.
  - Un second **barrage filtrant** sera mis en place, en sécurité en aval de la zone du chantier. Il sera positionné perpendiculairement au cours d'eau.  
Nous préconisons de positionner ces deux barrages filtrant en amont et en aval du pont de la RD 80. Si besoin, les filtres qui seront mis en œuvre seront renouvelés (remplacement des bottes de pailles, enlèvement et nettoyage hors site des gabions de pouzzolane...).

Les travaux prévoient la mise en œuvre d'arbres en pied et au milieu du talus. Ils seront mis en œuvre depuis le haut de la berge (fouille + manutention de l'arbre qui sera planté).

## ANNEXE 9 :

### COMPARAISON DU PPRI EN VIGUEUR ET DES RESULTATS DE LA MODELISATION HYDRAULIQUE A L'ISSUE DE LA PHASE 3

